

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 17 Septembre 2008

Date de la convocation
10 Septembre 2008

Heure de la séance
18 heures

Lieu de la séance
Salle Georges Brassens

PRÉSENTS: M. CAZORLA Alain, Président de la séance

ASPIRAN: M. SATGER Jean Noël, M. GARCIA Alain, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle

BRIGNAC: M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian **CABRIERES**: M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain,

CANET: Mme FABRE Maryse, Mme BENEZETH Ingrid, Mme JOUVE Monique, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain,

CEYRAS: M. LACROIX Jean Claude, M. GABORIT Jean Luc, Mme. FLOUROU Jocelyne,

CLERMONT L'HERAULT: M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie Hélène, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme DELEUZE Elisabeth, M. MARTINEZ Antoine,

Mme CAZALET Claude, M.SAEZ Gérard

FONTES: M. BRUN Olivier, M. BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane,

LIAUSSON: M. POUJOL Jean Louis,

LIEURAN CABRIERES: M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,

MERIFONS: M. OLLIER Pierre,

MOUREZE: M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves,

NEBIAN: M. LIEB François, M. DRUART David, M.ESTEVE Bernard

OCTON: M. COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme

PAULHAN: M. SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. LEBREAU Jean Jacques,

PERET: Monsieur MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël

SALASC: Mme FONT Chantal.

USCLAS D'HERAULT: M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian

VALMASCLE: Melle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE: M. ORMIERES Jean Louis

PROCURATIONS:

M. VIALA Daniel à M. OLLIER Pierre M.BARDEAU Francis à M.DRUARD David M.MILLET Stéphane à M.DUPONT LAURENT M.COSTES Jean à Mme FONT Chantal

M. VALENTINI Gérald à Melle VALENTINI Martine

Objet : Convention de mise à disposition d'un Adjoint technique de la Communauté de Communes du Clermontais à la Commune de Ceyras

Monsieur Jean Claude LACROIX rappelle aux membres du conseil que suite à la mutation au sein de la Communauté de Communes de Madame Jeanne CAUMEL en qualité d'adjoint technique, au 4 Juillet 2008, il est proposé de conclure avec la commune de Ceyras une convention de mise à disposition de l'agent, pour la période du 4 Juillet 2008 au 31 Août 2009 dans les conditions suivantes :

Délibération n° 2008.09.17.02

<u>Durée hebdomadaire de mise à disposition</u> : 9 heures annualisées pour effectuer l'entretien des locaux de l'école de Ceyras

<u>Remboursement</u>: la Commune de Ceyras remboursera à la Communauté de Communes du Clermontais le montant de la rémunération et des charges sociales de Madame Jeanne CAUMEL sur présentation d'un titre trimestriel sur la base de 9/35°.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire oui l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de mise à intervenir entre la communauté de communes du clermontais et la commune de Ceyras pour la mise à disposition de Madame Jeanne CAUMEL telle que présentée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 septembre 2008